

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, Philippe DESVIGNES, Mme Nadine DESBORDES M. Jean-Pierre BEAUMIER, Mmes Martine FLEURY, Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, M. Gérard BOUSQUET, Mme Éliane FABRIS, M. Pascal DOREILLE, Mme Sophie ALVES DA COSTA.

Absents excusés : M. Jean-Baptiste BIGOT pouvoir donné à M. Jacques DROUHIN, Mme Florence DUBREUCQ pouvoir donné à Mme Nelly RIVIERE.

Secrétaire de séance : Mme Nelly RIVIERE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07.09.2015

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES (CLASSIQUES DU VENDREDI)

Monsieur le Maire indique que la SAUR a versé une subvention de 400 € pour « les classiques du vendredi » et propose de retrocéder celle-ci au COMITE DES FETES.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide d'octroyer 400 € en subvention exceptionnelle au COMITE DES FETES

PÉRIMETRE DE LA PROCHAINE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, SOUHAIT DE LA COMMUNE DE FLAGY

Monsieur le maire expose que :

« La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) publiée le 7 août 2015, prévoit une nouvelle organisation territoriale et un regroupement des communautés de communes.

Dans chaque département, il est établi un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le texte prévoit le relèvement du seuil démographique à 15000 habitants pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre.

Dès la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le Préfet définit, pour la mise en œuvre du schéma, tout projet de création, de modification ou de fusion d'EPCI à fiscalité propre. Le Préfet peut proposer des projets ne figurant pas dans le schéma, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI.)

Cette évolution communale devant être choisie en concertation, et anticipée plutôt que subie :

Les élus de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais (CCBG) ont rencontré Monsieur Yves JEGO, Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves (CC2F), et Monsieur Patrick SEPTIER, Président de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (CCSL) qui leur ont chacun présenté leur Communauté de Communes.

Le bureau d'études KLOPFER a été mandaté par la CCBG et la CCSL pour étudier les impacts qu'auraient ces Communautés de Communes sur les aspects financiers et sur les compétences.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- considérant que les compétences de la CCSL, reprennent les mêmes compétences que la CCBG, avec la perspective d'intégration du personnel de la CCBG et non la CC2F,
- considérant que la FPU de la CCSL est semblable à celle de la CCBG et non la CC2F
- considérant que la CCSL et la CCBG ont adhéré au Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique », afin de permettre le développement du FTTH dans le cadre du déploiement du très haut débit en Seine et Marne et non la CC2F
- considérant que la CCSL a la volonté d'intégrer les communes rurales et de créer un pôle rural

Après en avoir délibéré, et après avoir procédé au vote (Pour : 10, Blanc : 4), souhaite et sollicite le rattachement de la commune de Flagy au périmètre de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique :

- qu'il a demandé à Nadine DESBORDES de le représenter lors d'une réunion au collège avec le nouveau principal. Celle-ci indique qu'il projette de réaliser une expérience culturelle sur l'ensemble des écoles et qu'il a été également question du PAI mis en place pour les enfants allergiques.

- que les illuminations seront mises en place le 24 novembre et qu'elles devront être retirées après les vœux du maire du 16 janvier

- que la date du 7 novembre a été retenue pour la remise des différents prix (fleurissement, bac, médailles du travail)

- qu'une nouvelle visite du logement de l'école a été effectuée. Des devis seront demandés aux différents corps de métiers pour la remise en état, et qu'à la suite des dossiers de demandes de subventions seront constitués.

Par ailleurs, le 1^{er} adjoint explique au conseil municipal, qu'il a proposé avec Mmes Chantal BOURGEOIS, et Danielle LALLIA de la bibliothèque d'exposer et de mettre à disposition des livres au café du village, et que Mme VALMY a accepté sa proposition.